

# Fonds de Lutte contre les Addictions Pays de la Loire - année 2024

## PRINCIPAUX CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS



### STRUCTURES ÉLIGIBLES

- ▶ **Acteurs du champ de l'addictologie**
- ▶ **Acteurs dont l'objet social les conduit à concourir à la prévention des conduites addictives :** associations, structures soutenues par les collectivités territoriales, établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, unions régionales des professionnels de santé, groupements d'équipes de soins primaires (maisons de santé pluri professionnelles, centres de santé, d'ESP CLAP...) ou communautés professionnelles territoriales de santé, contrats locaux de santé\*, etc.

\*Voir conditions dans le cahier des charges



### TYPOLOGIE

- ▶ Projets **d'envergure** et/ou **innovants**
- ▶ **Prévention** et **réduction des risques**, programmes de **compétences psychosociales**
- ▶ **Outillage des professionnels**
- ▶ **Lieu de santé sans tabac**

Actions non éligibles :

- ▶ Activités d'accompagnement ou de soins
- ▶ Actions de prévention ponctuelles ou actions événementielles isolées



### ANCRAGE TERRITORIAL

- ▶ **Partenariats intersectoriels** et **pluri professionnels**
- ▶ **Mobilisation des acteurs de l'addictologie**
- ▶ **Complémentarité** avec l'offre existante



### ZONE GÉOGRAPHIQUE



- ▶ Priorité aux projets **départementaux, multi-départementaux ou régionaux\***
- ▶ **Transférabilité** des interventions

\*Pour les projets de moindre envergure ou très territorialisés, se rapprocher des Délégations Territoriales



### DURÉE

- ▶ Projets **s'inscrivant dans la durée** (une à trois années)
- ▶ **Pérennité** des projets à l'issue du financement

## MODALITÉS DE DÉPÔT DES PROJETS

1. Dépôt de la lettre d'intention

6 SEPTEMBRE 2024

27 SEPTEMBRE 2024

2. Retour sur l'admissibilité  
du pré-projet

3. Dialogue ARS/Porteur de projet/Dispositif d'appui\*  
(si pré-projet admissible) et co-construction du projet

4. Dépôt du dossier de candidature

1ER DÉCEMBRE 2024

15 JANVIER 2025

5. Retour sur l'admissibilité  
du projet

6. Dialogue ARS/Porteur de projet  
(si ajustements nécessaires)

7. Conventionnement

\*Dispositif d'appui à l'ARS pour l'accompagnement du Fonds de lutte contre les addictions, porté par la SRAE Addictologie Pays de la Loire :

- Accompagnement méthodologique,
- Expertise en tabacologie/addictologie (accompagnement dans la définition des stratégies de formation et outillage).